

Motion du 14 septembre 2016 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg: «Ouvrir l'immeuble Clarté, patrimoine mondial».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture
par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2017)

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 11 septembre 2018)

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal,

- saluant la décision de l'Unesco de classer en juillet 2016 l'œuvre de Le Corbusier au sein du patrimoine mondial, notamment l'immeuble Clarté à Genève;
- soulignant la nécessité de diffuser et promouvoir l'œuvre de l'architecte franco-suisse à Genève et à l'extérieur;
- rappelant les arguments de l'Unesco: «Choisis dans l'œuvre de Le Corbusier, les dix-sept sites qui composent ce bien en série, répartis sur sept pays, témoignent de l'invention d'un nouveau langage architectural en rupture avec le passé»;
- regrettant le caractère non visitable de l'immeuble Clarté, alors qu'un tel bâtiment doit être accessible au public, au moins en partie;

demande au Conseil administratif:

- de mettre au point une promotion de l'immeuble Clarté dans sa communication culturelle, patrimoniale et touristique;
- de lancer en collaboration avec le Canton de Genève l'achat d'une surface (appartement ou bureau) au sein de l'immeuble Clarté, afin de la rendre accessible et visitable au public.